

Lille, le 21 juin 2018

Lycée privé Vauban
1, place Vauban

59140 Dunkerque

Objet : Allocation de rentrée Scolaire 2018 sous conditions de ressources pour les 16/18 ans

Madame, Monsieur le Chef d'Établissement,

Depuis 2014, et dans le cadre du paiement de l'Allocation de rentrée scolaire, la Caf du Nord poursuit son processus de simplification des démarches administrative pour les familles.

A partir de début juillet 2018, les familles doivent **télédéclarer sur caf.fr « Mon compte » ou sur l'application mobile « caf-Mon compte »** la scolarité des jeunes de 16 à 18 ans nés entre le 16 septembre 2000 et le 31 décembre 2003.

Pour vous permettre de relayer cette information de première importance pour les familles, nous avons élaboré une affiche spécialement dédiée à cet effet.

Nous avons le plaisir de vous la transmettre en 3 exemplaires pour vous permettre d'informer au mieux élèves et parents.

[Le plus](#) : grâce à la télédéclaration de scolarité sur caf.fr, l'Ars 2018 pour les 16/18 ans sera payée avant la rentrée scolaire

Je vous remercie, d'ores et déjà, de votre implication dans cette mesure simplificatrice en faveur des familles.

Luc GRARD,



Directeur Général

